

Présentation du dispositif « Devoirs faits »

Parents,

Le dispositif devoirs faits est mis en place au collège afin d'accompagner nos élèves dans leur travail scolaire personnel.

Pour quoi ?

- ▶ commencer ses devoirs ;
- ▶ poser des questions sur une leçon mal comprise ;
- ▶ réviser une leçon, se faire interroger, préparer une évaluation ;
- ▶ obtenir des conseils pour mieux s'organiser dans son travail et améliorer sa façon d'apprendre ;
- ▶ améliorer ses compétences en informatique ;
- ▶ travailler en autonomie, seul ou en groupe ;

Pour qui ?

Le dispositif accueille **tous les élèves volontaires** du collège. Des groupes de 8 élèves maximum sont constitués en vue d'une optimisation du dispositif.

Quand ?

Les séances ont lieu en fonction de l'emploi du temps des classes et sont fixés **UNIQUEMENT** par le collège.

Les élèves **inscrits** doivent être **présents à toutes les séances** qui vont leur être notifiées.

Les listes d'inscription ne sont pas figées et peuvent être complétées à tout moment au cours de l'année.

Pour ne plus participer au dispositif il faut un **mot signé par les parents** sur le carnet de correspondance de l'élève en indiquant **clairement le motif de la désinscription**.

La désinscription ne peut se faire en cours de Trimestre.

Si votre enfant participe au dispositif, les **séances sont obligatoires** et toute **absence** doit être **justifiée auprès de la Vie Scolaire**.

La **date de démarrage** du dispositif est fixée **au Lundi 26 Septembre 2022**.

Comment ?

Sur la **page de garde intérieure du carnet de correspondance**, sous la **mention « Devoirs faits »**, le responsable légal de l'enfant coche **oui ou non** si il souhaite que son enfant participe ou ne participe pas au dispositif.

Mme FRANCILLETTE
Principale du collège

Mme BERNARD
Professeur Référent « Devoirs faits »